



Conseil économique et social

Distr. générale
16 septembre 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels

Neuvième réunion

Ljubljana, 28-30 novembre 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Bureau sur les activités menées au titre de la Convention depuis la huitième réunion de la Conférence des Parties

Activités du Bureau depuis la huitième réunion de la Conférence des Parties*

Rapport de la Présidente et des Vice-Présidents du Bureau

Résumé

À sa huitième réunion (Genève, 3-5 décembre 2014), la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels a demandé au Bureau de lui faire rapport, à sa neuvième réunion, sur les activités menées au cours de la période intermédiaire (ECE/CP.TEIA/30, par. 9).

Le Bureau a pour principale mission : a) de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées par la Conférence des Parties ; b) de prendre et de diriger des initiatives visant à renforcer l'application de la Convention ; et c) de surveiller l'exécution du plan de travail, et d'adopter les décisions adéquates à cet égard entre les réunions de la Conférence des Parties. Le présent rapport décrit les activités que le Bureau a menées dans ces domaines pendant l'intersession, notamment en ce qui concerne la stratégie à long terme pour la Convention, le plan de travail pour 2015-2016, les organes subsidiaires et les groupes d'experts relevant de la Convention, et la préparation de la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

* Le présent document n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition faute de ressources.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1–3	3
I. Activités du Bureau portant sur la mise en œuvre de la stratégie à long terme pour la Convention	4–50	3
A. Participation des Parties et autres parties prenantes.....	5–10	3
B. Échanges d'informations	11–18	5
C. Programme d'aide.....	19–25	6
D. Partenariats stratégiques	26–35	7
E. Financement.....	36–48	9
F. Examen de la stratégie à long terme pour la Convention.....	49–50	11
II. Activités futures du Bureau portant sur l'application du plan de travail 2015-2016.....	51–78	11
A. Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels	51–55	11
B. Système de notification des accidents industriels de la Commission économique pour l'Europe	56–57	12
C. Groupe de travail du développement de la Convention	58–72	13
D. Autres activités d'aide	73–75	15
E. Neuvième réunion de la Conférence des Parties.....	76–78	16

Introduction

1. Le présent rapport récapitule l'action menée par le Bureau de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels pendant l'exercice biennal 2015-2016 pour ce qui a trait aux tâches que lui a confiées la Conférence des Parties à sa huitième réunion (Genève, 3-5 décembre 2014) (voir ECE/CP.TEIA/30).
2. Y sont présentés les résultats d'une réunion conjointe du Bureau et du Groupe de travail sur l'application (Genève, 28 et 29 janvier 2015) et des trois réunions tenues par le Bureau (Genève, 8 et 9 juillet 2015 et 3 et 4 décembre 2015, et Slovénie, 29 et 30 juin 2016).
3. Les membres ci-après du Bureau ont participé aux quatre réunions : Jasmina Karba (Slovénie), Présidente ; Svetlana Stirbu (République de Moldova), Vice-Présidente ; Pavel Forint (République tchèque) ; Chris Dijkens (Pays-Bas) ; Torill Tandberg (Norvège) ; et Aléxandros Kiriazis (Union européenne). Yashar Karimov (Azerbaïdjan) a participé à la première réunion tenue par le Bureau pendant l'intersession, après avoir été nommé par l'Azerbaïdjan pour remplacer Ismayil Nasirov, qui avait été élu par la Conférence des Parties, et a également participé aux réunions suivantes. Gerhard Winkelmann-Oei (Allemagne) a participé à toutes les réunions, sauf la réunion conjointe avec le Groupe de travail. Pawel Dadasiewicz (Pologne), Vice-Président, a participé à toutes les réunions, sauf la première réunion du Bureau. Eero Kytömaa (Finlande) a participé aux deux premières réunions et a été remplacé par Wivi-Ann Wagello-Sjölund à la dernière réunion. À l'invitation de la Présidente du Bureau, la Présidente du Groupe de travail sur l'application (Sandra Ashcroft, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) a assisté à toutes les réunions. Le secrétariat de la CEE pour la Convention a assuré le service des quatre réunions.

I. Activités du Bureau portant sur la mise en œuvre de la stratégie à long terme pour la Convention

4. Au cours de leur réunion conjointe, le Bureau et le Groupe de travail sur l'application, ainsi que le secrétariat, ont réfléchi aux moyens de mettre en œuvre la stratégie à long terme pour la Convention (ECE/CP.TEIA/22, annexe I), adoptée par la Conférence des Parties à sa sixième réunion (La Haye, 8-10 novembre 2010). Les sections suivantes du présent document décrivent les travaux ultérieurement menés par le Bureau dans les cinq domaines prioritaires de la stratégie à long terme et portant sur l'exécution des tâches présentant un lien stratégique dans le cadre du plan de travail 2015-2016 (voir ECE/CP.TEIA/30, annexe II). Le Bureau a entrepris une réflexion sur la révision éventuelle de la stratégie à long terme, l'objectif étant de proposer cette révision dans le cadre du plan de travail 2017-2018, comme indiqué dans la dernière partie du présent chapitre.

A. Participation des Parties et autres parties prenantes

1. Stratégie à long terme pour la Convention

Objectif I : Obtenir la pleine participation de toutes les Parties et autres parties prenantes

5. La participation active des Parties et autres parties prenantes est indispensable pour maintenir et améliorer encore le degré d'application de la Convention. Certaines Parties, par l'intermédiaire de leurs autorités compétentes, ont participé activement aux travaux de la Convention. D'autres parties prenantes y ont également participé. Toutefois, le nombre de Parties et autres parties prenantes actives est relativement faible et il faudrait qu'elles soient plus nombreuses.

2. Activités menées par le Bureau

6. Le Bureau s'est déclaré favorable à ce que des supports de communication (activités de formation en ligne, dessins animés et films sur la Convention) continuent d'être utilisés, ainsi que l'avait proposé le secrétariat, car c'était un excellent moyen de faire mieux connaître et comprendre les dispositions de la Convention dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

7. Afin de renforcer la participation des Parties et des autres parties prenantes aux travaux menés au titre de la Convention, le Bureau a notamment décidé, à l'issue de délibérations sur la question, d'effectuer les visites de travail ci-après :

a) Réunions du secrétariat avec le Conseil interétatique sur la sécurité industrielle de la Communauté d'États indépendants ;

b) En janvier 2016, série de réunions de la Présidente du Bureau et du secrétariat avec différentes directions générales de la Commission européenne, afin de les sensibiliser à la Convention et à ses liens avec les principes de l'Union européenne.

8. Les membres du Bureau ont participé à d'importantes manifestations sur la sécurité industrielle organisées au cours de la période biennale pour faire connaître et promouvoir la Convention, notamment :

a) Le Forum sur les situations d'urgence environnementale organisé par le Groupe conjoint de l'environnement PNUE/OCHA (Oslo, 1^{er}-3 juin 2015) ;

b) Un exercice d'intervention « HarbourEx15 » (Oslo, 27-29 avril 2015) ;

c) Un séminaire du Réseau européen de l'EU pour la mise en œuvre et l'application de la législation environnementale (IMPEL) sur les enseignements tirés des accidents industriels (Lille (France), 2 et 3 juin 2015) ;

d) Les treizième et quatorzième réunions du Forum international sur la sécurité industrielle (Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), 2-5 juin 2015 et 24-27 mai 2016) ;

e) Le Sommet mondial sur la sûreté et la sécurité chimiques (Kielce (Pologne), 18-20 avril 2016).

9. Afin d'accroître l'impact de la Convention dans d'autres instances internationales, le Bureau a décidé d'assurer une liaison avec les collègues participant à la Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe (Sendai (Japon), 14-18 mars 2015) et à la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016), pour assurer la promotion des travaux accomplis au titre de la Convention.

3. Conclusions concernant les progrès accomplis et les défis restant à relever

10. Pendant l'exercice biennal 2015-2016, le Bureau a continué de mettre l'accent sur l'engagement ou le réengagement des Parties et des autres parties prenantes en effectuant des visites de travail et en participant activement à des manifestations, contribuant ainsi à améliorer la notoriété de la Convention et à la faire mieux connaître. Le défi à relever reste d'augmenter le nombre global des Parties qui participent activement aux activités menées au titre de la Convention et il faudrait traiter la question dans une stratégie à long terme révisée.

B. Échange d'informations

1. Stratégie à long terme pour la Convention

Objectif II : Consolider et développer l'échange d'informations

11. L'échange d'informations est indispensable pour continuer d'améliorer l'application de la Convention dans toute la région de la CEE. Des activités de mise en commun des connaissances, des bonnes pratiques et des données d'expérience ont déjà été organisées au titre de la Convention mais il faudrait en augmenter le nombre et l'étendue.

2. Activités menées par le Bureau

12. Le Bureau comptait suivre l'élaboration des Orientations pour l'application de la Convention, concernant l'annexe I modifiée sur les substances dangereuses aux fins de la définition des activités dangereuses, ainsi que le prévoyait le plan de travail de la Convention pour 2015-2016. Toutefois, l'élaboration n'a pas commencé faute de fonds suffisants.

13. Le Bureau a suivi la planification d'une activité de sensibilisation à la sécurité industrielle dans les universités, qui devait être menée et financée par l'Allemagne. Cette activité devait porter principalement sur la sécurité en matière de résidus et se dérouler dans le prolongement d'un cours d'été donné à Perm (Fédération de Russie). Le Bureau a souligné la nécessité d'associer les entreprises à ce genre d'activités et l'importance de garantir la viabilité des résultats. Il a suggéré que les activités futures soient organisées compte tenu des synergies possibles avec d'autres organisations internationales et d'autres initiatives.

14. Le Bureau a décidé que l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les Parties et les mesures visant à encourager l'organisation en continu d'exercices bilatéraux de préparation, ainsi que le prévoyait le plan de travail, pouvaient être réalisés :

a) En organisant conjointement (avec des partenaires) un séminaire d'une journée sur le renforcement de la sécurité industrielle dans la région de la CEE au cours de la neuvième réunion de la Conférence des Parties ;

b) En organisant des exercices théoriques et pratiques dans le cadre du projet relatif au delta du Danube, lancé en 2015, et associant la République de Moldova, la Roumanie et l'Ukraine.

15. Le Bureau a suggéré que le séminaire sur le renforcement de la sécurité industrielle soit l'occasion d'un échange de données d'expérience et de bonnes pratiques dans toute la région de la CEE et entre les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), notamment. Il a ensuite été informé que le Bureau du Groupe de travail de l'OCDE sur les accidents chimiques (GTAC) avait approuvé l'initiative d'organiser un séminaire conjoint. En prévision de l'organisation de ce séminaire, le Bureau a décidé de créer un groupe directeur restreint, composé de M^{me} Ashcroft, M. Dadasiewicz, M. Dijkens, M^{me} Karba, M^{me} Stirbu et M^{me} Tandberg.

16. Le Bureau et le Groupe de travail sur l'application ont examiné la possibilité d'utiliser des fonds provenant d'autres programmes d'aide et de développement pour financer des exercices bilatéraux ou multilatéraux de préparation, outre les exercices prévus dans le cadre du projet relatif au delta du Danube. Le Bureau a été informé par la suite de l'élaboration par le Bélarus, la Lituanie et la Pologne, avec l'aide du secrétariat, d'un projet d'exercices transfrontières entre ces trois pays, pour lequel des fonds avaient été demandés dans le cadre d'un appel à propositions lancé par la Direction générale Aide humanitaire et protection civile de la Commission européenne.

3. Conclusions concernant les progrès accomplis et les défis restant à relever

17. Pendant la période biennale 2015-2016, le Bureau a continué d'encourager l'échange d'informations et la promotion des résultats de projets en prenant appui sur les activités déployées antérieurement et en en faisant profiter d'autres régions. La promotion et l'utilisation de bonnes pratiques (sur mesure) se sont révélées être un moyen efficace et rentable d'améliorer le degré d'application de la Convention.

18. L'échange d'informations devrait continuer de privilégier les besoins des Parties et les questions les intéressant, mais il devrait aussi porter sur les questions nouvelles en matière de protection contre les accidents industriels. Le Bureau devait concourir activement à l'échange d'informations et de bonnes pratiques et à l'élaboration d'approches novatrices pouvant aider les Parties à atteindre les objectifs arrêtés au niveau international en matière de protection contre les catastrophes, par exemple dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), et les objectifs de développement durable.

C. Programme d'aide

1. Stratégie à long terme pour la Convention

Objectif III : Faciliter l'application et la ratification de la Convention par les pays bénéficiaires du Programme d'aide

19. Le Programme d'assistance est nécessaire pour aider les pays d'Europe du Sud-Est et d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale à appliquer la Convention. Cette action doit se poursuivre de manière à continuer d'apporter une assistance efficace répondant bien aux besoins.

2. Activités menées par le Bureau

20. L'une des fonctions du Bureau est de surveiller l'exécution du programme de travail et, le cas échéant, de prendre les décisions appropriées pour la renforcer. À cet effet, le Bureau a donné des conseils et un soutien dans des domaines liés au Programme d'aide, sa mission étant de prendre des décisions concernant l'approbation des activités relevant du Programme, eu égard aux fonds disponibles.

21. Le Bureau a regretté que les pays bénéficiaires n'aient pas tiré le meilleur parti des outils fournis par la Convention pour progresser dans le renforcement de la sécurité industrielle et qu'ils ne paraissent guère intéressés par les projets d'aide. Il a estimé que la promotion et l'utilisation de la version conviviale du document présentant les indicateurs et les critères¹, notamment en russe, pourraient permettre aux pays bénéficiaires d'utiliser plus efficacement les outils fournis par l'Approche stratégique pour le Programme d'aide et de soumettre des propositions de projets. En outre, le Bureau a souligné la nécessité d'une meilleure appropriation par les pays bénéficiaires, qui pourrait être améliorée si ces pays contribuaient eux-mêmes en espèces ou en nature aux activités menées au titre du Programme d'aide. Il a également souligné qu'il faudrait faire un effort pour améliorer l'efficacité et l'efficience du Programme.

22. Le Bureau a recensé les mesures qui pourraient guider le développement futur du Programme d'aide afin de les présenter à la Conférence des Parties (ECE/CP.TEIA/2016/15).

¹ Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/index.php?id=40233>.

23. Le Bureau a surveillé la poursuite de la mise en œuvre du projet relatif au delta du Danube, action la plus ambitieuse jamais menée dans le cadre du Programme d'aide². Le Bureau a salué l'engagement des coordonnateurs nationaux du projet et souligné la nécessité de garantir la viabilité de ses résultats, à laquelle la coopération avec la Commission internationale pour la protection du Danube pouvait contribuer. Le Bureau a remercié les pays bénéficiaires et les pays donateurs des efforts déployés pour exécuter le projet et souligné qu'il fallait tirer parti de l'expérience acquise grâce au projet.

3. Conclusions concernant les progrès accomplis et les défis restant à relever

24. Pendant la période biennale 2015-2016, le Bureau a continué de surveiller l'application du Programme d'aide de la Convention. Il a constaté un renforcement de l'engagement des pays bénéficiaires, qui avaient participé activement à la mise en œuvre des projets relevant du Programme. Il a aussi noté que le développement de ce dernier se heurtait à certains problèmes.

25. Le Bureau devait s'efforcer de continuer d'améliorer l'application du Programme d'aide en le perfectionnant et en le rendant plus intéressant, en accroissant le nombre de donateurs et en établissant des synergies avec les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des partenaires stratégiques. Le Bureau devait aussi rechercher des moyens de renforcer l'engagement des bénéficiaires en menant des activités de sensibilisation et en encourageant l'application des outils prévus dans l'approche stratégique du Programme.

D. Partenariats stratégiques

1. Stratégie à long terme pour la Convention

Objectif IV : Rendre la Convention plus pertinente grâce à des partenariats stratégiques

26. Les partenariats stratégiques sont nécessaires pour une plus grande efficacité et pour éviter les doublons dans le maintien et le renforcement de la sécurité industrielle. Dans un certain nombre de situations, la Conférence des Parties a travaillé conjointement dans ce sens avec d'autres organisations, conventions et programmes. Il faut toutefois aller plus loin dans cette voie.

2. Activités menées par le Bureau

27. Le Bureau et le Groupe de travail sur l'application ont examiné la mise en œuvre des activités dans ce domaine du plan de travail pour la période 2015-2016 et la façon de leur accorder la priorité, en vue de leur financement.

28. Le Bureau est convenu de travailler à créer et à renforcer les synergies avec les accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE et avec d'autres accords, y compris les conventions internationales sur les produits chimiques, aux niveaux international et national. Les synergies avec d'autres organisations et programmes internationaux traitant de questions analogues à celles qui sont traitées par la Convention devraient être renforcées continuellement. S'agissant des partenariats stratégiques avec d'autres organisations, le Bureau a considéré qu'il importait de cibler spécifiquement, à titre prioritaire, les organisations avec lesquelles des synergies stratégiques pourraient être construites.

² On trouvera des informations sur le delta du Danube à l'adresse <http://www.unece.org/env/teia/ap/ddp.html>.

29. Le Bureau a pris note des résultats des troisième et quatrième réunions de coordination interinstitutions sur les accidents industriels organisées par l'OCDE (Paris, 7 mai 2015) et par le Groupe conjoint de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) (Genève, 15 avril 2016), notamment de l'élaboration d'une brochure commune traitant des travaux consacrés à la prévention des accidents chimiques, à la préparation des interventions et à la riposte, ainsi que l'organisation d'une manifestation parallèle conjointe pendant la quatrième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (Genève, 28 septembre-2 octobre 2015).

30. Le Bureau s'est déclaré partisan au renforcement des partenariats avec les associations professionnelles susceptibles de véhiculer les informations et les produits élaborés au titre de la Convention.

31. Le Bureau a recommandé la participation à des activités de renforcement des capacités organisées dans le cadre des programmes d'autres organisations (par exemple : un projet sur le renforcement de la prévention des accidents chimiques et l'état de préparation dans les pays voisins de l'Union européenne, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Centre commun de recherche de la Commission européenne ; activités du PNUE, de l'OCHA et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)), pour autant que ces activités contribuent à l'application du plan de travail de la Convention et soient pertinentes dans ce cadre. Le Bureau a noté qu'il importait de coordonner les activités de renforcement des capacités menées dans les pays bénéficiaires par différentes organisations.

32. La participation du Bureau à l'exécution du plan de travail relatif à l'échange de bonnes pratiques sur la sécurité et l'aménagement du territoire, dont la mise en œuvre repose sur un certain nombre de partenariats, est examinée ci-après en liaison avec l'élaboration de lignes directrices sur ce sujet (sect. II.C.2).

33. Le Bureau a été informé de la tenue d'un atelier d'une journée sur l'examen des risques liés à un optimisme excessif (Chisinau, 27 mars 2015), financé par la Finlande dans le cadre du projet relatif au delta du Danube, et traitant du point du plan de travail intitulé « Activités destinées à sensibiliser aux risques liés à un optimisme excessif, à assurer la prévention et à maintenir un niveau élevé de sécurité, en collaboration avec des partenaires ».

34. Le Bureau s'est félicité de la publication prévue de la liste de points à vérifier pour harmoniser la planification d'urgence en cas d'accidents pouvant avoir des effets sur les eaux transfrontières, à la suite de la mise à l'essai de son application dans le cadre du projet relatif au delta du Danube (mars 2015) et de son examen par la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) à sa septième session (Budapest, 17-20 novembre 2015). La Suède a fourni un financement et un appui en nature pour cette activité.

3. Conclusions concernant les progrès accomplis et les défis restant à relever

35. Pendant l'exercice biennal 2015-2016, le Bureau a maintenu et renforcé sa coopération avec les partenaires stratégiques identifiés comme tels et élargi la coopération avec de nouveaux partenaires. À l'avenir, les efforts devaient viser la recherche de synergies afin d'accroître l'efficacité et la rentabilité des mesures prises pour la protection contre les accidents industriels dans la région et au-delà. Le Bureau devait continuer de participer activement à ce processus.

E. Financement

1. Stratégie à long terme pour la Convention

Objectif V : Assurer un financement durable

36. Un financement solide est nécessaire pour pouvoir répondre aux demandes toujours plus nombreuses d'activités d'aide présentées par les Parties et d'autres pays et garantir la mise en œuvre des autres activités prévues au titre du plan de travail. Par le passé, seules quelques Parties ont financé de façon ponctuelle certaines des activités au titre de la Convention. Il faut qu'un plus grand nombre de Parties et que d'autres parties prenantes fournissent régulièrement un appui financier et/ou en nature pour les activités de la Convention. En outre, il faut accroître les ressources humaines du secrétariat car cela permettrait notamment d'exécuter les tâches mentionnées dans la stratégie à long terme et de répondre aux demandes d'activités de plus en plus nombreuses.

2. Activités menées par le Bureau

37. La Conférence des Parties, à sa huitième réunion, a chargé le Bureau de mettre tout en œuvre pour assurer la disponibilité de ressources financières et en nature pour la mise en œuvre du plan de travail et, en particulier, du Programme d'aide (ECE/CP.TEIA/30, par. 14 g) et 87 d), et ECE/CP.TEIA/30/Add.1, décision 2014/1).

38. Le Bureau a noté qu'il importait de conserver le groupe restreint sur le financement et décidé qu'il serait composé des membres suivants : M^{me} Ashcroft, M. Dijkens, M^{me} Karba, M. Kytömaa, M^{me} Stirbu et M^{me} Tandberg. Le Bureau a décidé que le groupe restreint devrait réfléchir au financement des projets, notamment par des organisations et des organismes nationaux, internationaux et privés de coopération pour le développement (comme les organes et programmes de l'Union européenne) et déterminer les mesures à prendre pour garantir un financement durable et prévisible.

39. Le groupe restreint a tenu deux réunions à Genève, dont la deuxième a été consacrée à un atelier de réflexion sur les techniques de communication et de commercialisation. Le Bureau a accueilli avec satisfaction et appuyé les efforts menés par le groupe restreint pour établir des contacts avec les Parties susceptibles de fournir des contributions de plus en plus importantes, compte tenu de leur santé économique, et avec les organismes nationaux de coopération pour le développement, et pour mettre au point une stratégie de communication sur la Convention.

Situation financière

40. À chacune de ses réunions, le Bureau a été informé par le secrétariat des contributions versées au fonds d'affectation spéciale de la Convention et des dépenses prévues grâce à ce dernier, afin de surveiller la situation financière, de donner des conseils appropriés et d'approuver la mise en œuvre des activités du Programme d'aide. Le secrétariat a aussi présenté des informations sur les contributions financières et en nature destinées à certaines activités du plan de travail pour l'exercice biennal. Il a souligné que les fonds disponibles ne suffisaient pas pour financer toutes les activités du plan de travail 2015-2016. Le secrétariat a rendu compte de l'écart entre les recettes et les dépenses, qui avait augmenté en 2015 par rapport à 2014 et, à un rythme plus lent, en 2016 par rapport à 2015, et de la diminution du solde du fonds d'affectation spéciale.

41. Le Bureau a pris note avec préoccupation de la situation du fonds d'affectation spéciale. Il a reconnu en définitive que la situation financière ne permettait pas la mise en œuvre du plan de travail tel qu'il avait été adopté. Il s'est félicité de l'action menée par le secrétariat pour trouver des solutions permettant de trouver d'autres sources de financement.

42. Dans un premier temps, compte tenu du plan de travail et de la lourde charge de travail du secrétariat, le Bureau avait approuvé le maintien d'un troisième poste d'administrateur financé par des fonds extrabudgétaires pour l'exercice 2015-2016. Toutefois, à sa réunion de décembre 2015, étant donné la détérioration de la situation financière, le Bureau a accepté la proposition du secrétariat de ne pas recruter un remplaçant pour le poste de directeur du Programme d'aide, qui allait devenir vacant en février 2016.

Mécanisme financier durable

43. Le Bureau a décidé, conformément au Mécanisme financier durable, d'encourager activement les Parties à fournir un appui dont le niveau corresponde au minimum à leur puissance économique. Les membres du Bureau devaient s'employer à mobiliser des sources de financement supplémentaires dans les instances publiques nationales, notamment les organismes de coopération pour le développement.

44. Le Bureau a suggéré qu'outre les autorités contactées dans les lettres qui devaient être envoyées par le secrétariat conformément au Mécanisme financier durable, les Parties soient invitées à envisager d'autres sources de financement national. Dans ces lettres, il faudrait aussi encourager les Parties à renforcer la coordination sur la question du financement durable avec les points de contact pour les autres accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE.

45. Le Bureau a pris note de la note informelle intitulée « Secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la CEE – la voie à suivre » (« Secretariats to ECE MEAs – the way forward »), rédigée par la direction de la CEE et communiquée aux bureaux des accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME) de la CEE afin qu'ils formulent des observations. L'un des éléments importants de ce document était la proposition de recenser les activités de base et les autres activités nécessaires pour assurer le service des accords, ainsi que les arguments en faveur d'un financement durable et prévisible des activités de base par les Parties. Cette approche pourrait garantir le fonctionnement ininterrompu des secrétariats, y compris le service des organes subsidiaires créés par les organes directeurs. D'autres activités non essentielles ou des activités d'assistance pourraient alors être financées par des contributions volontaires complémentaires.

46. Tout en notant avec satisfaction que le document du secrétariat comprenait de nombreuses idées intéressantes sur la marche à suivre et l'amélioration de l'efficacité, le Bureau a estimé que la note devait indiquer les mesures déjà prises ou envisagées afin d'améliorer encore l'efficacité d'utilisation des ressources. Il a examiné la distinction proposée entre les services de base et les autres services du secrétariat et convenu d'appliquer ce principe dans l'élaboration du plan de travail 2017-2018 (ECE/CP.TEIA/2016/17).

3. Conclusions concernant les progrès accomplis et les défis restant à relever

47. Une planification solide et à long terme de la mise en œuvre des activités d'aide passe par un financement durable. Le montant total de l'aide financière a été réduit au cours de l'exercice biennal, mais le nombre de Parties qui contribuent au fonds d'affectation spéciale a augmenté

48. Davantage d'efforts restaient à faire pour assurer un financement solide et durable des activités de la Convention. Dans l'esprit du Mécanisme financier durable, le Bureau devait mettre l'accent sur le renforcement des contributions en espèces et en nature des Parties au fonds d'affectation spéciale (quant au volume des contributions et quant au nombre des Parties contributrices), et collaborer activement avec d'autres donateurs susceptibles d'alimenter le fonds d'affectation spéciale. Une stratégie de communication ciblée devait être mise au point pour faciliter ces activités.

F. Examen de la stratégie à long terme pour la Convention

49. Le Bureau a évoqué la nécessité d'examiner la question de la réalisation des objectifs à long terme au titre de la Convention. La discussion a notamment porté sur la nécessité d'encourager les Parties à mieux s'approprier le plan de travail, afin que son application puisse reposer sur un soutien financier et en nature complet grâce à un plus grand nombre de donateurs. Le fonds d'affectation spéciale ne disposant pas des ressources nécessaires au financement du plan de travail adopté à la huitième réunion de la Conférence des Parties, la nécessité d'examiner plus avant la mise en œuvre du Mécanisme financier durable a été jugée prioritaire. En outre, le Bureau a pris note des engagements récemment pris au niveau international sur la protection contre les catastrophes (Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030) et sur le développement durable (Programme de développement durable à l'horizon 2030) et analysé les effets qu'ils auraient sur les activités futures au titre de la Convention.

50. Le Bureau a également examiné plusieurs besoins prioritaires, qui devaient apparaître dans le plan de travail 2017-2018, et décidé d'élaborer une version révisée de la stratégie à long terme jusqu'en 2030, alignée sur l'évolution de la situation internationale, enrichie de nouveaux éléments tels que l'équilibre entre les sexes, et en rapport avec une stratégie pour l'ouverture de la Convention, si la Conférence des Parties lui en donnait le mandat à sa neuvième réunion.

II. Activités futures du Bureau portant sur l'application du plan de travail 2015-2016

A. Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

1. Mandat

51. À sa huitième réunion, la Conférence des Parties a pris note de la liste de points à vérifier pour harmoniser la planification d'urgence en cas d'accidents pouvant avoir des effets sur les eaux transfrontières, établie par le Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels (Groupe mixte d'experts) des conventions sur l'eau et sur les accidents industriels. Elle a prié le secrétariat de publier la liste une fois que son application aurait été mise à l'essai dans le cadre du projet relatif au delta du Danube et examinée par la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau à sa septième session.

52. La Conférence des Parties a pris note du plan de travail du Groupe mixte d'experts et décidé d'inscrire les activités du Groupe dans le plan de travail de la Convention pour l'exercice biennal 2015-2016.

2. Activités menées par le Bureau

53. Lors de la première réunion tenue par le Bureau pendant l'intersession (janvier 2015), le secrétariat a informé le Bureau que l'Allemagne avait proposé la nomination de M. Winkelmann-Oei en tant que Coprésident du Groupe mixte d'experts de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels. Peter Kovacs (Hongrie) resterait Coprésident du Groupe mixte d'experts de la Convention sur l'eau. Le Bureau s'est félicité de la nomination de M. Winkelmann-Oei et l'a nommé Coprésident pour l'exercice biennal 2015-2016, conformément à la stratégie du Groupe mixte d'experts (2010). Le Bureau a remercié Francisc Senzaconi (Roumanie) de son dynamisme et de son appui au Groupe mixte d'experts, dont il avait été Coprésident les années précédentes.

54. Le Bureau a été mis au courant des activités du Groupe mixte d'experts, en particulier de la mise à l'essai de la liste de points à vérifier pendant la planification d'urgence dans le cadre du projet relatif au delta du Danube, de la mise au point de la liste définitive et de sa présentation à la septième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau. Une réunion du Groupe mixte d'experts avait eu lieu immédiatement après l'atelier final du projet sur l'amélioration de la sécurité des installations de gestion des résidus en Ukraine en mai 2015, et une manifestation parallèle sur la pollution accidentelle de l'eau avait été organisée en marge de la Réunion des Parties à la Convention. Le Bureau s'est déclaré satisfait des activités exécutées ou planifiées.

55. Le Bureau a approuvé un projet de plan de travail du Groupe mixte d'experts pour 2017-2018 et les activités qui pourraient être organisées par le Groupe pour aider les pays bénéficiaires, notamment un exercice d'intervention en Hongrie et une activité à mener en mai 2017 sur l'Oder, entre la Pologne et l'Allemagne, suivie d'un séminaire international sur les outils et le matériel de la lutte contre la pollution pétrolière.

B. Système de notification des accidents industriels de la Commission économique pour l'Europe

1. Mandat

56. À sa huitième réunion, la Conférence des Parties a pris note de l'amélioration du Système de notification et demandé aux points de contact de réaliser des essais et des exercices, de débattre des résultats obtenus à leur prochaine consultation (par voie électronique ou verbalement) et d'en rendre compte à la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (ECE/CP.TEIA/30, par. 70).

2. Activités menées par le Bureau

57. Étant donné la situation budgétaire du fonds d'affectation spéciale et faute de contributions financières réservées aux frais de voyage des participants, il n'a pas été possible d'organiser une réunion des points de contact. Le Bureau a donc décidé qu'une consultation des points de contact avec les chefs de file polonais serait organisée par voie électronique en 2016, et que la possibilité d'organiser une réunion en face-à-face serait à nouveau envisagée si les ressources disponibles au cours du prochain exercice biennal le permettaient.

C. Groupe de travail du développement de la Convention

1. Mandat

58. À sa huitième réunion, la Conférence des Parties a prié le Groupe de travail du développement de la Convention (Groupe de travail du développement) d'établir un projet d'amendement pour adoption à sa neuvième réunion. Elle a demandé en particulier au Groupe de travail d'élaborer pour cet amendement un projet de texte relatif à l'ouverture de la Convention à l'adhésion d'États Membres de l'ONU extérieurs à la région de la CEE (ECE/CP.TEIA/30, par. 41).

59. La Conférence des Parties a décidé que ses organes subsidiaires devaient élaborer des directives qu'elle examinerait à sa neuvième, ou dixième, réunion. Elle a estimé que l'élaboration de l'amendement devait avoir la priorité sur celle des directives s'il fallait établir une hiérarchie dans les travaux (ibid., par. 42). La Conférence des Parties a prié le Groupe de travail du développement d'examiner un document d'orientation sur l'aménagement du territoire sur la base d'un projet élaboré avec le concours d'experts extérieurs (ibid., par. 45). En outre, la Conférence des Parties a prié le Groupe de travail du développement, agissant en coopération avec le Groupe de travail sur l'application, d'envisager l'introduction d'un mécanisme d'examen du respect de la Convention et d'élaborer un éventuel projet de décision qui pourrait être examiné et adopté par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (ibid., par. 47).

60. En outre, la Conférence des Parties a prié le Bureau de revoir le mandat des organes subsidiaires de la Convention en tenant compte de leur pratique actuelle et de leur rôle et d'en établir une version révisée pour examen et adoption par la Conférence à sa neuvième réunion (ibid., par. 48). Étant donné qu'il a pour mission permanente de suivre la mise en œuvre du programme de travail et de prendre des décisions à ce sujet entre les réunions de la Conférence des Parties, le Bureau a aussi suivi les travaux du Groupe de travail du développement.

2. Activités menées par le Bureau

Nomination d'un président du Groupe de travail du développement

61. Le Bureau, conformément au mandat du Groupe de travail du développement, a pris note avec satisfaction du fait que M. Dijkens était disponible et pouvait continuer de siéger en tant que Président du Groupe de travail. À la sixième réunion du Groupe de travail (Genève, 30 novembre-2 décembre 2015), M. Dijkens a présidé la première partie et M^{me} Karba a présidé la deuxième partie en son absence, ainsi que l'avait proposé le Bureau.

Préparation et suivi des réunions du Groupe de travail du développement

62. Le Bureau a pris note des informations présentées par le Président du Groupe de travail du développement au sujet de l'organisation des travaux qui devait être adoptée en vue de l'élaboration d'amendements et de directives. Il a reconnu que la préparation et le service des réunions ainsi que les opérations liées à l'élaboration d'amendements et de directives représentaient une lourde charge de travail pour le secrétariat et qu'une aide des Parties serait nécessaire. Il a souligné qu'un effort de la part de toutes les Parties s'imposait pour que les objectifs soient remplis et les délais respectés.

63. Afin de soutenir les activités du Groupe de travail, deux groupes restreints ont été créés, un groupe d'experts juridiques et un groupe de spécialistes de l'aménagement du territoire. Le Bureau a noté avec préoccupation que l'Europe orientale et du Sud-Est, le Caucase et l'Asie centrale étaient sous-représentés au groupe restreint de spécialistes de l'aménagement du territoire. Notant aussi que plusieurs organisations non gouvernementales et organisations internationales étaient représentées, en particulier au groupe restreint d'experts juridiques, il a souligné que leur rôle d'observateur devait être respecté.

64. Le Président du Groupe de travail a informé le Bureau des progrès accomplis par le Groupe de travail, qui avait achevé ses travaux dans les délais impartis, par consensus et dans un esprit de négociation positive. Finalement, le Bureau, à sa dernière réunion, s'est félicité de la proposition officielle d'un texte portant modification de la Convention par un grand nombre de Parties (ECE/CP.TEIA/2016/7).

65. Le Bureau a été informé de l'élaboration de lignes directrices sur la sécurité et l'aménagement du territoire en association avec le Protocole de la CEE relatif à l'évaluation stratégique environnementale et en coopération avec le Comité CEE de l'habitation et de l'aménagement du territoire. Cette activité a été financée en nature par la Banque européenne d'investissement. Dans le cadre de l'élaboration des lignes directrices, un questionnaire a été distribué et un atelier organisé, le 13 avril 2016, pendant la septième réunion du Groupe de travail du développement (Genève, 12-14 avril 2016). À sa réunion de juin 2016, le Bureau a décidé que deux parties du document d'orientation, celle sur les questions juridiques et de politique générale et celle sur les questions techniques (ECE/MP.EIA/WG.2/2016/7-ECE/CP.TEIA/2016/8 et ECE/CP.TEIA/2016/9, respectivement) seraient présentées à la Conférence des Parties en tant que documents officiels. La Conférence pourrait alors décider des nouvelles mesures à prendre en vue de la publication des lignes directrices.

Adhésion des États Membres extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe

66. Le Bureau a envoyé par courrier électronique une contribution à un document, élaboré par le secrétariat à la demande du Groupe de travail du développement, sur les moyens de traiter les incidences budgétaires d'une ouverture de la Convention (ECE/CP.TEIA/WG.1/2015/9).

67. Le Bureau est convenu que le secrétariat devait saisir les occasions d'établir des contacts à l'extérieur de la région de la CEE avec le moins d'incidences possible en matière de temps et de ressources. Il a souligné que non seulement le secrétariat mais aussi les membres du Bureau devaient chercher et saisir ces occasions de représenter la Convention hors de la région de la CEE.

68. Le Bureau a pris note avec satisfaction de l'action que le secrétariat avait menée pour nouer les contacts avec les organisations partenaires et entrer en relation avec des organisations extérieures à la région de la CEE, notamment en participant aux manifestations suivantes :

a) Le Forum sur les situations d'urgence environnementale organisé par le Groupe conjoint de l'environnement PNUE/OCHA (mentionné dans la section I.A) ;

b) Une manifestation parallèle conjointe, tenue dans le cadre des réunions de coordination interorganisations sur les accidents industriels, pendant la quatrième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (Genève, 2 octobre 2015) (mentionnée dans la section I.D) ;

c) L'Atelier international des organes de réglementation de la sécurité industrielle des pays du groupe BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), dont le thème était la réglementation efficace de la sécurité industrielle en tant qu'élément de stabilité de l'économie nationale (Moscou, 11 et 12 novembre 2015).

69. Le secrétariat a participé par visioconférence à la troisième réunion de l'Équipe spéciale sur la réduction des risques de catastrophe tenue dans le cadre du Réseau de l'entreprise durable de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (Bangkok, 27 octobre 2015) et au Bangladesh Resilience Dialogue (Dhaka, 8 octobre 2015). M^{me} Ashcroft a présenté la Convention lors d'un séminaire relatif à la

Convention sur les armes chimiques et à la sécurité et la gestion de la sécurité chimique, organisé à l'intention des États d'Asie membres de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (Doha, 23-26 février 2016).

Mise à jour du mandat du Bureau et des groupes de travail du développement et de la mise en œuvre

70. Le Bureau a décidé que le projet de mandat révisé du Bureau et des Groupes de travail du développement et de la mise en œuvre, dans lequel figuraient les modifications examinées pendant la période qui s'était écoulée entre les septième et huitième réunions de la Conférence des Parties, lui servirait de base pour la mise à jour.

71. Dans le cadre de la mise à jour du mandat, le Bureau a notamment :

a) Accepté la proposition faite par le secrétariat de raccourcir le nom du Groupe de travail du développement de la Convention, qui est devenu officiellement « Groupe de travail du développement » ;

b) Pris en considération la conclusion, formulée à sa vingt-septième réunion (La Haye, 15 et 16 juin 2014), selon laquelle il avait des fonctions indépendantes en tant qu'organe subsidiaire et n'était pas en mesure de modifier des recommandations ou des décisions prises par d'autres organes subsidiaires. En revanche, le Bureau était habilité à formuler des recommandations auxquelles les présidents des autres organes subsidiaires pouvaient décider de donner suite. Le libellé du mandat, qui prévoyait que le Groupe de travail du développement et le Groupe de travail sur l'application présentent leurs recommandations « par l'intermédiaire » du Bureau, montrait clairement ce mécanisme ;

c) Décidé qu'il ne pouvait être composé que de représentants élus des Parties.

72. Le Bureau a prié le Groupe de travail sur l'application d'examiner son mandat et de le préciser. Il a ensuite examiné la version actualisée du projet de mise à jour pendant sa réunion de juin 2016 (ECE/CP.TEIA/2016/13). La même approche a été adoptée pour le mandat du Groupe de travail sur le développement (ECE/CP.TEIA/2016/5). Le Bureau a rédigé une proposition de modification du Règlement intérieur de la Conférence des Parties (ECE/CP.TEIA/2016/6).

D. Autres activités d'aide

73. Le Bureau a décidé que les représentants de Parties qui participaient au financement des projets relevant des « Autres activités d'aide » sous forme de contributions en nature devaient échanger des informations avec le Groupe de travail sur l'application et le Bureau au sujet des activités proposées et de leur mise en œuvre.

74. Le Bureau s'est félicité des informations sur le déroulement de l'atelier final sur la gestion des risques dans les installations de gestion des résidus (Kiev, 19 et 20 mai 2015), qui était une activité inscrite au plan de travail et dont l'Allemagne était le chef de file, et du succès de cette activité, notamment de la mise à l'essai de la liste de points à vérifier concernant les installations en Ukraine.

75. Le Bureau s'est déclaré partisan des projets de l'Allemagne prévoyant deux activités de suivi (gestion des installations de gestion des résidus en Géorgie et cours pratique sur l'utilisation de la liste de points à vérifier dans le cadre de la gestion des résidus en Ukraine).

E. Neuvième réunion de la Conférence des Parties

76. Le Bureau s'est félicité de l'offre faite par la Présidente, au nom de la Slovénie, d'accueillir la neuvième réunion de la Conférence des Parties. La Conférence se tiendra du 28 au 30 novembre 2016, période pendant laquelle se déroulera le séminaire conjoint CEE-OCDE (voir sect. I.B).

77. À sa huitième réunion, la Conférence des Parties a demandé au Bureau d'établir, avec l'appui du secrétariat, un projet de budget 2017-2018 pour adoption à sa neuvième réunion (ECE/CP.TEIA/30, par. 88 c)). À sa réunion de juin 2016, le Bureau a donné son accord sur un projet élaboré par le secrétariat et recommandé de le soumettre à la Conférence des Parties en y faisant figurer les observations additionnelles faites lors de la réunion et en l'aménageant en fonction d'informations reçues de donateurs potentiels et de pays et organisations chefs de file.

78. À sa huitième réunion, la Conférence des Parties a décidé que les principes directeurs concernant l'attribution d'une aide financière seraient mis à l'essai pendant la période biennale 2015-2016 et réexaminés à la neuvième réunion de la Conférence en 2016. Le Bureau a été chargé de surveiller l'application des principes directeurs (ECE/CP.TEIA/30, par. 86) et il s'est ensuite mis d'accord sur une révision proposée (ECE/CP.TEIA/2016/18).
